

## LA LIBERTÉ RELIGIEUSE DANS LA CONSTITUTION ESPAGNOLE: UN MODÈLE ENCORE VALABLE ?

Joaquín Mantecón, Université de Cantabrie (Espagne)

L'Espagne est un pays qui est passé d'un régime de confessionnalisme catholique très stricte, à un régime de pluralisme et de liberté religieuse. Les principes constitutionnels en matière de liberté religieuse et des relations entre l'État et les Confessions, en plus du principe de liberté religieuse, sont celui de la non confessionnalité de l'État, voir laïcité, celui de l'égalité, et celui de la coopération mutuelle.

Étant donné la majorité sociologique de la religion catholique (70% de la population), le principal problème qui se pose dans ce domaine est celui de l'égalité avec les confessions minoritaires qui n'arrivent pas au 3% de la population. En effet, l'implantation sociologique de celles-ci est très faible et, en plus, ces confessions manquent des précédents historiques en ce qui concerne les relations avec l'État.

La reconnaissance civile des confessions religieuses se produit par l'inscription au Registre des Entités Religieuses du Ministère de la Justice, à travers un procédé assez simple, de caractère plutôt formel.

Le principe de coopération s'est mis en place à travers des Accords avec les confessions : des Accords de nature de traité internationale avec le Saint Siège, et des Accords passés par loi ordinaire avec les confessions qui ont obtenu un statut de notoire enracinement en Espagne, tels que les protestants, les juifs et les musulmans. Les matières y traitées sont presque les mêmes, mais le traitement n'est pas tout à fait pareil, mais nuancé, en tenant compte de la diverse implantation sociale du catholicisme et des autres confessions. En tout cas, les Accords représentent un régime légal assez favorable, qui relève des nombreux aspects, tels que le statut des ministres et des lieux de culte, les aumôneries aux sein des Armées, de l'école publique et des hôpitaux, l'enseignement de la religion aux établissements scolaires, un système fiscal et tributaire très convenable, les jours fériés et fêtes religieuses, la nourriture à caractère rituelle (produits *halal* et *kosher*), etc.

Le forum officiel pour des pourparlers c'est la Commission Consultative de Liberté religieuse, organisme à caractère tripartite, formé par des représentants des confessions religieuses, des représentants de l'Administration ayant des compétences dans ce domaine, et des experts.

Il faut souligner qu'il y existent des confessions qui, ayant obtenu le statut de notoire enracinement, n'ont pas signé d'Accord avec l'État. Celles-ci peuvent siéger à la Commission Consultative de Liberté Religieuse, ainsi qu'obtenir des subventions de la Fondation publique « Pluralismo y Convivencia », mais n'ont pas d'accès au régime plus favorable fixé aux Accords.

Le véritable problème qui se pose est celui des confessions simplement enregistrés qui n'ont pas été déclarées de notoire enracinement et ne disposant pas d'Accords de coopération avec l'État, puisque en tel cas les avantages légaux sont très réduits.

En tout cas, on peut affirmer sans doute, qu'en Espagne il y a aujourd'hui une véritable et réelle liberté religieuse, tant en ce qui concerne les personnes que les collectivités. Désormais, les efforts les plus importants doivent porter sur tout ce qui touche l'égalité.